

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2019
---------------------------	--

L'an deux mille dix-neuf et le mardi neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE - ALENDA - BERMOND ESCUDER SANCHEZ - QUINTA - LANGLAIS – VERNET - MEDINILLA - GENESTIER GONZALEZ ALVAREZ – LOMPECH - HERRERA - DURUPT - TROUCHE – T. JUSTAFRÉ L.COPIN – JL. FRANCO - CLIMACO

Pouvoirs : C. COLL à F. QUINTA - G. TRILLES à JL. VERNET - V. COPIN à ML. ALENDA - JC. GODARD à F. ESCUDER SANCHEZ - J. DE JESUS à L.BERMOND

Absents : E. OURADOU – V. LEGROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LANGLAIS est désigné secrétaire de séance

DÉCISIONS DU MAIRE :

2019-20 : Attribution des marchés d'assurance pour les travaux de réaménagement et d'extension de l'école élémentaire annexe et autorisation de la SPL Perpignan Méditerranée à signer les contrats

2019-21 : Modification n°10 de la régie de recettes animation

2019-22 : Modification des mandataires de la régie animation

2019-23 : Modification de la régie d'avances

2019-24 : Signature d'un contrat de prestation de restauration en liaison froide n° 1/04012019 avec la Société BARBOTEU RESTAURATION pour la Maison de la Petite Enfance « El Niu »

2019-25 : Signature d'un contrat avec la formation artistique « TWO LIVE » pour la gestion du son et lumières sur le spectacle du périscolaire le samedi 15 juin 2019 à Villeneuve de la Raho.

2019-26 : Signature d'un contrat de maintenance avec la Société SN ROUGER pour des prestations d'entretien des installations frigorifiques et du matériel de cuisine du restaurant scolaire.

2019-27 : Signature d'un contrat de prestation n°1701PSJ0184 avec PYRAGRIC INDUSTRIE pour un spectacle pyrotechnique le vendredi 26 juillet 2019, au stade de Canohès.

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 09 avril 2019

DÉLIB 2019-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNAL

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019

Le Conseil Municipal décide :

D'ARRÊTER le dit Compte de Gestion du Budget Communal du comptable pour l'exercice 2018,

D'APPROUVER le Compte de Gestion,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°01

DÉLIB 2019-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNAL

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2018,

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs,

D'APPROUVER le Compte Administratif présenté.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Voir délibération n°02

DÉLIB 2019-03 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente, d'une part un excédent de fonctionnement global de **2 602 426.69 €** et d'autre part, un déficit d'investissement global de **893 007.22 €** auquel vient s'ajouter le solde sur les restes à réaliser de **786 180.32 €**,

DÉCIDE afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, de l'affectation du résultat et des reports.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°03

DÉLIB 2019-04 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES DIRECTES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

DE NE PAS AUGMENTER les taux actuels de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti et de les maintenir aux taux suivants :

- | | |
|--------------------------|---------|
| ○ Taxe d'Habitation | 18.21% |
| ○ Taxe Foncière bâti | 24.93 % |
| ○ Taxe Foncière non bâti | 53.99 % |

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°04

DÉLIB 2019-05 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

VU l'avis de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après examen détaillé, décide :

D'APPROUVER le Budget Primitif Communal pour l'exercice 2019.

VOTE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 4 ABSTENTIONS (Mme ET MM. TROUCHE – JUSTAFRÉ – COPIN – FRANCO)

Voir délibération n°05

DÉLIB 2019-06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL « CAMP DEL ROURE 1 »

VU l'avis de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2018, budget annexe du lotissement communal « Camp del Roure 1 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°06

DÉLIB 2019-07 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL « CAMP DEL ROURE 1 »

VU l'avis de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2018, budget annexe du lotissement communal « Camp Del Roure 1 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Voir délibération n°07

DÉLIB 2019-08 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2019 – LOTISSEMENT COMMUNAL « CAMP DEL ROURE 1 »

VU l'avis de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le budget annexe 2019 du lotissement communal « Camp del Roure 1 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°08

DÉLIB 2019-09 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL « CAMP DEL ROURE 2 »

VU l'avis de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2018 du lotissement communal « Camp del Roure 2 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°09

DÉLIB 2019-10 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL « CAMP DEL ROURE 2 »

VU l'avis de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2018 budget annexe du lotissement communal « Camp del Roure 2 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Voir délibération n°10

DÉLIB 2019-11 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 – LOTISSEMENT COMMUNAL « CAMP DEL ROURE 2 »

VU l'avis de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Budget Primitif annexe 2019 du lotissement communal « Camp del Roure 2 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°11

DÉLIB 2019-12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET - POMPES FUNÈBRES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Compte de Gestion 2018 établi par le trésorier fait apparaître les éléments suivants :

Dépenses de Fonctionnement	0.00 €
Recettes de Fonctionnement	0.00 €
Déficit de fonctionnement 2018	0.00 €
Résultat de clôture N-1	4 312.42 €
Résultat de clôture 2018	4 312.42 €

Dépenses d'Investissement	Néant
Recettes d'Investissement	Néant
Excédent d'investissement 2018	Néant
Résultat de clôture N-1	Néant
Résultat de clôture 2018	Néant

Le Conseil Municipal décide :

D'ARRÊTER le dit Compte de Gestion du Budget des Pompes funèbres Communal pour l'exercice 2018,

D'APPROUVER le Compte de Gestion tel que présenté ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°12

DÉLIB 2019-13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET POMPES FUNÈBRES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

L'arrêt des comptes se présente comme joint :

Dépenses de Fonctionnement	0.00 €
Recettes de Fonctionnement	0.00 €
Déficit de fonctionnement 2018	0.00 €
Résultat de clôture N-1	4 312.42 €
Résultat de clôture 2018	4 312.42 €

Dépenses d'Investissement	Néant
Recettes d'Investissement	Néant
Excédent d'investissement 2018	Néant
Résultat de clôture N-1	Néant
Résultat de clôture 2018	Néant

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif du budget des Pompes Funèbres pour l'exercice 2018,

CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs,

D'APPROUVER le Compte Administratif.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Voir délibération n°13

DÉLIB 2019-14 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - POMPES FUNÈBRES 2019

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits et de voter le budget suivant :

	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	4 312.42 €	4 312.42 €
TOTAL	4 312.42 €	4 312.42 €

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Budget Primitif des Pompes Funèbres pour l'exercice 2019.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°14

DÉLIB 2019-15 : RAPPORT DU MAIRE SUR LES CESSIONS ET LES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

OPERATIONS RÉALISÉES EN 2018 :

- ACQUISITIONS : parcelles cadastrées n° AL 17, n° AL 23 et n° AL 25

Les parcelles cadastrées n° AL 23 et n° AL 25 ont été intégrées à l'actif du budget communal suite à la procédure de dissolution du SIVOM PRP. La parcelle cadastrée n° AL 17 a toujours été propriété de la Commune mais n'a jamais été intégrée dans l'actif du budget communal.

AL 17 : 28 110 m²

AL 23 : 17 124 m²

AL 25 : 1 200 m²

- CESSIONS : Part des parcelles cadastrées n° AL 17, n° AL 23 et n° AL 25.

Pour l'implantation du pôle gérontologique « Les Tuiles Vertes », la Commune a cédé 7 880 m² pour un prix de vente de 315 200 euros, soit 40 euros par m², à la SCI CHRISTILOG.

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE du rapport de Monsieur le Maire sur les cessions et acquisitions immobilières,

DE DIRE que le rapport est tenu à la disposition des administrés au secrétariat de la Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°15

DÉLIB 2019-16 : BILAN DE FORMATION DES ÉLUS

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE du bilan de formation des élus.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°16

DÉLIB 2019-17 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU PROJET DE SIGNALÉTIQUE COMMERCANTE

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la demande de fonds de concours auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine dans le cadre du projet de signalétique commerciale,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours à hauteur de 50 % du montant des travaux estimé à 8 000 € HT,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération,

DE DIRE que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2019 et suivants

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°17

DÉLIB 2019-18 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR)

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la demande de subvention au titre du Plan Départemental de Sécurité Routière (PDASR),

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'un montant le plus élevé,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier,

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2019.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°18

DÉLIB 2019-19 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2019 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le vendredi 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes,

D'APPROUVER le plan de financement,

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 d'un montant le plus élevé,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet,

DE DIRE que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2019 et suivants

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°19

DÉLIB 2019-20 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE PORTES ROUSSILLON PYRÉNÉES

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention de liquidation du syndicat Mixte Portes Roussillon Pyrénées,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°20

DÉLIB 2019-21 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS AFFECTÉS A LA COMPÉTENCE VOIRIE A PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 du procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à la compétence voirie de la commune de Canohès au bénéfice de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents afférents à cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°21

DÉLIB 2019-22 : DÉNOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA COBA III »

Il est proposé de nommer les nouvelles voies toujours dans l'esprit du développement durable et notamment de l'environnement comme suit :

- Rue A : Rue du Protocole de KYOTO
- Rue B : Rue Adrienne CAZEILLES
- Rue C : Rue Yann ARTHUS-BERTRAND

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la proposition de dénomination des rues A, B et C du lotissement « Les Jardins de la Coba III »,

DE DIRE que cette délibération fera l'objet d'une communication aux services fiscaux en application du décret du 19.12.1994 ainsi qu'aux différentes administrations concernées.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°22

DÉLIB 2019-23 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT SUITE A UN DÉSISTEMENT POUR LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER (CCAF)

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Georges JUSTAFRÉ,

D'ÉLIRE Monsieur Jean-Louis PUIG en tant que membre suppléant.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°23

DÉLIB 2019-24 : APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UFC QUE CHOISIR POUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS ISOLÉS

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat pour la protection des consommateurs isolés entre l'Association UFC QUE CHOISIR et la Commune de Canohès,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°24

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 44.



Le Maire,
Jean-Louis Chambon
Jean-Louis CHAMBON